

La biodiversité a-t-elle un prix ?

Pour les philosophes et les naturalistes qui l'ont célébré, la nature a une valeur inestimable par sa richesse et sa complexité en interaction avec l'humanité.

La notion de biodiversité, assez récente, a inspiré des économistes qui militent pour que sa raréfaction ait un prix, comme pour le carbone. Découvrez dans ce forum l'opinion des experts qui, tous les jours, observent la faune et la flore et celle des économistes qui imaginent la sauver en lui attribuant une valeur financière.



Participants à l'e-forum du 10 juillet 2017

Pierre Beaudouin

Membre de France Nature Environnement

Bernard Chevassus-au-Louis

Président d'Humanité et Biodiversité

Aurore Lalucq

Co-directrice à l'Institut Veblen pour les réformes économiques

Chloé Lequette

Designer et coordinatrice du programme Arbres Sauveteurs de Biomimicry Europe

Jean-Michel Salles

Directeur au CNRS, économiste de l'environnement

Marc-André Selosse

Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle, écologue microbien

Monétiser la nature, c'est inquiétant

Aurore Lalucq

Nous parlons souvent de « prix » là où il ne s'agit bien souvent que d'une estimation utilisant la monnaie comme unité de mesure. Il faut distinguer monétarisation, marchandisation, financiarisation - par ailleurs un montant monétaire, même quand il est soldé, ne constitue pas pour autant un prix. (Une amende par exemple).

Ce recours systématique à la monétarisation est inquiétant car il réduit le pluralisme des termes du débat, empêche toute autre forme de langage et peut engendrer des effets pervers considérables.

Enfin, un prix s'avère très utile pour échanger des biens et services mais il n'a pas pour vocation de « sauver la nature ».

Dimension microbienne majeure pour la santé humaine

Marc-André Selosse

La biodiversité c'est la diversité des espèces et des écosystèmes, mais aussi la diversité génétique au sein des espèces. Le résultat d'un processus générateur qui la produit et l'entretient. Il compense le plus souvent l'extinction. La biodiversité est un mécanisme dynamique. Or, cette balance entre apparition et disparition est actuellement modifiée par les perturbations anthropiques. La dimension microbienne de la biodiversité, qui est de loin majeure, est trop souvent négligée, ou inconnue : mais sa réduction a de nombreuses répercussions, par exemple en santé humaine (allergies, maladies auto-immunes, autisme...). La valeur de la biodiversité, c'est

celle du temps nécessaire pour l'engendrer : irremplaçable et incompensable à court terme. C'est aussi celle d'une diversité de services écologiques qu'elle rend, que nous ne remarquons pas avant qu'ils ne fassent défaut, et dont la régression actuelle a un coût réel. Le temps passé a mis en place une biodiversité fonctionnelle dont nous dépendons vitalement, et dont l'érosion défie la préservation et le coût des modes de fonctionnement sociétaux actuels.

Elle n'a pas de prix

Jean-Michel Salles

La biodiversité est une propriété des écosystèmes, elle n'a donc pas de prix. Cependant, certains éléments des écosystèmes (bois des forêts, produits de la pêche...) font l'objet de transactions marchandes et ont des prix depuis très longtemps. La question qui se pose est double :

- 1) Faut-il élargir la régulation marchande à d'autres éléments (brevetabilité du vivant, compensation écologique) ?
- 2) Pour ce qui relève de la régulation politico-administrative, des évaluations économiques, des valeurs de référence sont-elles pertinentes ?

Il faudrait considérer que marchandisation et évaluation (deux processus totalement distincts) sont des outils qui peuvent présenter un intérêt, comme moyen de révélation et d'analyse des raretés relatives. Elles ne peuvent pas être l'unique source d'information (les méthodes ne sont pas suffisamment robustes) et elles doivent être mises en œuvre dans un cadre explicite (quelle méthode pour quelle décision). Les prix (corrégés des inefficacités

des marchés) ou leurs équivalents issus des évaluations ont un rôle d'information et de guide pour les choix dans le contexte où ils ont été produits, ces informations n'ont a priori pas de portée universelle.

Sa perte aura un coût

Bernard Chevassus-au-Louis

La biodiversité contribue de multiples façons à notre bien-être. La perte de biodiversité aura un coût, que l'on peut mesurer par les dépenses à engager si nous voulons conserver le même bien-être par d'autres moyens. L'exemple classique est la fonction d'épuration « naturelle » de l'eau par la biodiversité aquatique. Si elle disparaît, il faudra construire des stations de traitement de l'eau dont on peut mesurer facilement le coût. Il s'agit bien de « dépenses évitées », et leur donner une valeur monétaire permet de sensibiliser les citoyens aux bénéfices qu'ils tirent du bon fonctionnement de la biodiversité.

Il faut limiter la monétarisation à des aspects qui correspondent à de « vraies dépenses » évitées, comme le rôle de la biodiversité dans le stockage du carbone, la limitation de l'érosion et des inondations, les cueillettes gratuites. Même si les techniques économiques permettent de donner une estimation monétaire de la valeur d'un flamand rose ou d'un vautour fauve, la perte de ces espèces protégées ne sera pas (heureusement ou malheureusement) une « vraie perte » économique. Il faut défendre la conservation de ces espèces avec d'autres arguments, en particulier éthiques.

Se limiter à des cas précis

Bernard Chevassus-au-Louis

Pour préciser le champ d'application et éviter le reproche de « marchandisation » de la nature, je pense qu'il faut se limiter à des cas où la biodiversité est de fait déjà marchandisée sans que cela soit perceptible. C'est-à-dire des cas où on la détruit pour l'échanger contre d'autres éléments de bien-être. L'exemple est la mise en place d'une ligne à grande vitesse : on détruit de la biodiversité pour gagner du temps ! Et dans ce cas, montrer que l'on accorde une valeur économique au temps gagné (le temps, c'est de l'argent) et que l'on compte à l'inverse la biodiversité pour zéro (ce qui est différent de ne pas la compter), cela peut faire réfléchir. L'ambition modeste de la faire compter pour un peu plus que zéro me semble légitime.

Des dérives surtout en Europe

Aurore Lalucq

Il ne s'agit pas de renoncer à développer des arguments culturels, esthétiques, patrimoniaux ou éthiques mais d'enrichir notre argumentaire et surtout, d'être capable de critiquer en connaissance de cause les argumentaires

économiques parfois avancés, notamment sur la « rentabilité » de certains projets.

Le défi du temps long

Bernard Chevassus-au-Louis

Ce temps long évoqué par Marc-André Selosse me semble un vrai défi pour l'analyse économique, dans la mesure où certaines décisions relatives à la biodiversité (exemple des modes de gestion forestière) n'auront d'effets positifs que dans le temps long (le 22^{ème} siècle et au-delà), avec éventuellement des effets négatifs à court terme (réduction de la production de bois). Dans ce cas, l'arbitrage court terme/long terme doit-il être confié aux économistes ?

Il existe des exercices de valeurs monétaires

Sylvain Boucherand

Je partage l'idée que la biodiversité n'a pas vraiment de prix. Mais, si l'on prend les acteurs économiques (entreprises), la biodiversité est source de beaucoup de valeurs. D'une part, elle procure des ressources, des matières premières et, d'autre part, elle génère des services ou des conditions favorables au fonctionnement de l'entreprise.

Aussi la biodiversité peut représenter un coût, et sa perte également. Certaines activités créent même de la valeur à partir de la destruction de la biodiversité.

Le manager à qui on a appris à raisonner en termes d'investissements et de retour sur investissements est souvent favorable à la mise en place d'un prix de la biodiversité qui lui permet de rentrer dans les schémas et les outils de réflexion qu'il connaît et maîtrise. On voit d'ailleurs apparaître des exercices d'évaluation monétaire des services écosystémiques ou espèces, de manière directe ou indirecte (exemple : la compensation ERC) au sein des entreprises).

Améliorer la gestion sociale de la nature

Jean-Michel Salles

Je ne crois pas du tout à des solutions universelles, robustes et efficaces. Je crois en revanche que nous assistons, depuis le début du siècle, à une prise de conscience de plus en plus forte, que les pressions sur la nature et la biodiversité atteignent dans de nombreux endroits des niveaux instables (changements de régimes, de dynamiques) et qu'il faut mobiliser l'ensemble des instruments d'information et de gestion susceptibles d'améliorer la gestion sociale de la nature.

La nature risque d'être perdante

Aurore Lalucq

Dans une société dont les deux principaux indicateurs s'avèrent être le PIB et la dette, le recours au langage monétaire est devenu dominant. C'est d'ailleurs pour-

quoi de nombreux défenseurs de la nature ont choisi de passer par sa monétarisation pour être audibles dans le débat (Costanza etc.).

Je comprends cette démarche qui n'est pas sans risque. Tout d'abord parce qu'elle peut dominer les autres formes de langage dont vous venez de donner un échantillon, mais aussi parce qu'à ce jeu-là la nature risque d'être perdante.

En effet, si on peut apposer un chiffre en milliards de dollars pour l'action de pollinisation des abeilles, qu'allons-nous faire si en face un expert nous prouve que la disparition des abeilles pourrait permettre d'accroître le PIB de n+1 milliard en remplaçant les abeilles par des robots ou de la pollinisation naturelle ? On entre alors sur un terrain risqué.

Idem pour les grands projets, nous savons (cf. travaux de Dominique Dron) que l'État a souvent tendance à surestimer les retombées économiques des grands projets. Aussi face à ces travaux d'experts, notre monétarisation (même robuste) aura peine à défendre une zone humide par exemple.

Des prix révélés

Bernard Chevassus-au-Louis

On ne peut pas demander à des prix «révélés» d'être plus robustes que des prix «pratiqués» : ils seront contingents, liés à des perceptions sociales et des représentations et susceptibles d'évoluer rapidement. Les économistes ne font que proposer une «photographie» instantanée de ces valeurs accordées à la biodiversité.

En ce qui concerne les sommes dépensées au titre de la compensation écologique, il faudrait disposer d'un «observatoire de la compensation». L'Agence Française pour la Biodiversité a cela dans ses missions.

Des cabinets d'audit intéressés

Aurore Lalucq

De nombreux cabinets d'audit s'intéressent désormais à la monétarisation de la nature (Deloitte). Mais il ne s'agit pas pour autant de lui donner un prix ou encore de la financiariser. On peut tout à fait imaginer des crédits à taux bonifiés conditionnés sur des critères environnementaux. Et pourquoi pas environnementaux et sociaux.

On ne peut légiférer globalement

Marc-André Selosse

On touche à un problème habituel : c'est que l'on ne peut légiférer globalement. Si certains pays jouent le jeu d'une monétarisation de l'atteinte à la biodiversité, il faudra être vigilant à ce que cela ne conduise pas purement et simplement à la délocalisation de ces atteintes.

Débat sur la substitution

Bernard Chevassus-au-Louis

La question difficile est que la solution technologique (les drones pollinisateurs) créée de l'activité économique et de l'emploi, alors que la solution écologique ne le fait pas. C'est la fameuse question de l'intérêt économique du cycle polluer/dépolluer par rapport au fait de ne pas

polluer et donc des indicateurs économiques autres que le PIB (dans ce domaine, il semble que cela n'avance guère).

Susciter l'intérêt pour le vivant

Chloé Lequette

Il semble que tout ce qui permet de susciter de l'intérêt pour le vivant – voire de l'attachement – peut nous inciter à le préserver, car cette biodiversité nous sera devenue plus précieuse économiquement, socialement et émotionnellement parlant – les trois étant liés de toute façon. C'est en tout cas une des réflexions présentes dans la démarche du biomimétisme ou comment s'inspirer du vivant pour développer des produits, des services et des modes de relations écologiques. Les entrées sont multiples, mais amènent toutes à penser que nous fonctionnons mieux avec la biodiversité que sans et qu'il faut arrêter de fuir les approches complexes.

Le problème des quotas

Bernard Chevassus-au-Louis

Deux questions se posent :

- 1) la fixation de quotas biologiquement pertinents. Ainsi, pour le thon rouge, on arrive à dire que le quota admissible est assez proche de celui que les pêches traditionnelles en Méditerranée prélevaient.
- 2) l'attribution du quota à des pêcheurs locaux ou étrangers. C'est un problème politique car ce sont les autorités politiques des pays africains qui ont autorisé les flottes étrangères à exploiter «leurs» stocks.

La biodiversité est partout

Marc-André Selosse

Si l'on voit la biodiversité comme un mécanisme, on peut en créer (favoriser) partout : ouvrez un espace au milieu de la ville et vous verrez (même pour les microbes) comment la biodiversité se génère. Il y a peut-être ici confusion entre «biodiversité» et «biodiversité rare», rare par exemple pour des assemblages d'espèces ou des paysages extrêmement originaux.

Une juste répartition

Bernard Chevassus-au-Louis

Il faut tout d'abord admettre que les bénéfices d'une amélioration de l'environnement peuvent être captés (comme toute ressource) de manière inégalitaire et reconnaître donc que le combat écologique ne conduit pas nécessairement à réduire les inégalités environnementales. C'était tout le thème de l'Université d'Été de FNE. Ensuite, il faut voir comment veiller à une juste répartition de ces améliorations de l'environnement. ■

Découvrez la suite des dialogues sur notre site :
www.valeursvertes.com/forum